

Règlement de l'Appel à Candidatures

1) Objectif de l'appel à candidatures Concours France 2030 – Salon Techinnov 2023 (AAC CF 2030)

Depuis 17 ans, Techinnov s'impose comme la première convention d'affaires dédiée à l'innovation en France, avec pour ADN et première ambition de favoriser les rencontres d'affaires et partenariales entre grands groupes, ETI, PME/PMI, structures de recherches, start-up et investisseurs.

Chaque année, Techinnov regroupe ainsi, autour de 15 000 rendez-vous organisés sur une journée, plus de 600 start-up, entreprises innovantes et structures de recherche, 300 grands groupes, 100 investisseurs et 50 partenaires.

Pour l'édition 2023, Techinnov articule ses 6 thématiques autour des 10 objectifs France 2030 (liste disponible ici : [Objectifs France 2030](#)) :

- 1) **Energie et Décarbonation** : Faire le pari de l'écologie industrielle
Des technologies permettant de transformer l'existant – que ce soit via la production d'énergie décarbonée, la miniaturisation des réacteurs nucléaires, le stockage d'énergie, l'investissement dans l'hydrogène vert ou les innovations industrielles et numériques en matière de recyclage et de gestion des déchets.
- 2) **Transports du futur** : Automobile, Aéronautique, et Spatial
Accélérer la production de véhicules électriques et hybrides, réaliser le premier avion bas-carbone, et progresser dans la conquête spatiale.
- 3) **AgriTech & FoodTech** : Accélérer la révolution agricole et alimentaire
Des solutions privilégiant une agriculture durable, locale et bio pour nourrir sainement et durablement la population: développement des initiatives technologiques et entrepreneuriales innovantes en lien avec l'alimentation.
- 4) **HealthTech** : Mieux nous soigner et relever les défis thérapeutiques de demain
Développer et produire des dispositifs médicaux innovants, des biomédicaments et des solutions numériques et de rupture en santé.
- 5) **Transformation Numérique** : Des technologies souveraines et sûres
Des solutions en matière d'IA, cloud, quantique, cybersécurité, drones, systèmes de surveillance terrestre, maritime et spatiale, ainsi que des objectifs plus ludiques, des contenus créatifs et culturel
- 6) **Tech'2030** : Des technologies de rupture décisives pour le déploiement de l'innovation
De l'électronique à la robotique en passant par la culture, le Newspace ou encore l'exploration des fonds marins, découvrez les innovations œuvrant pour la France de demain !

L'objectif de cet appel à candidatures est d'identifier de nouvelles technologies répondant aux thématiques de Techinnov 2023 et aux Objectifs France 2030, permettant de mettre en avant une sélection d'entreprises grâce à des conditions de participation préférentielles à Techinnov, qui se déroulera le 28 mars 2023 au Parc Floral de Paris.

Lors du Salon Techinnov, un jury viendra examiner chaque innovation, puis choisira lors de la délibération un gagnant par thématique, qui se verra remettre une sélection de prix à la fin du Salon.

2) Déroulement de l'AAC 2022

L'Appel à Candidatures est ouvert du **22 septembre au 16 décembre 2022**.

Les candidatures devront être complétées en ligne : [Formulaire de Candidature - Concours France 2030](#), puis le dossier téléchargé et complété devra être envoyé sous forme numérique par mail à Techinnov@essonne.cci.fr

Tout dossier incomplet, ou ne rentrant pas dans les critères d'éligibilité de l'AAC CF 2030 ne sera pas étudié.

Les candidatures reçues complètes (formulaire envoyé et dossier complété) seront examinées entre le 16 et le 27 janvier 2023.

Jusqu'à **30 entreprises – soit 5 par thématique**, se verront proposer des conditions de participations préférentielles à Techinnov 2023.

Tous les candidats seront tenus informés de leur sélection (ou refus), à partir du 30 janvier 2023.

Les candidats auront jusqu'au 17 février pour accepter ou refuser leur prix. A l'issue de cette date, le prix pourra être remis à un autre candidat.

3) Conditions de participation

Sont admises les candidatures des entreprises remplissant les critères suivants :

- **Le siège social doit être basé en France**
- L'entreprise et son produit présentent une **technologie de rupture, industrialisable à grande échelle**
- L'entreprise et son produit présentent un fort potentiel de développement
- L'entreprise est en mesure de produire une preuve de concept
- Pas de contrainte d'ancienneté, de taille d'entreprise ou de forme juridique
- **L'entreprise ne doit pas avoir passé commande / acheté de stand pour l'édition Techinnov 2023 – tout stand acheté ne sera pas remboursé, ni ne pourra bénéficier de dédommagement**
- Toute entreprise qui serait sélectionnée sur plusieurs AAC ne pourra bénéficier **que d'un seul stand** (le plus avantageux pour l'entreprise), sans contrepartie financière ou autre.

4) Prix

Les entreprises retenues se verront proposer un stand de 4m² (valeur 2990 euros) au tarif de 490 euros.

Est compris dans cette formule :

- Un stand de 4m² (avec une table et deux chaises)
- Un pack de 20 RDV
- L'affichage du nom de l'entreprise sur les bandeaux du stand, accompagné du logo 'Techinnov France 2030'
- Le pack media offert sur le profil en ligne de l'entreprise
- Mise en avant sur le plan du Salon Techinnov

Les entreprises retenues seront accompagnées par la CCI Essonne dans la préparation de leur participation, avec un webinaire d'information et un contact dédié.

Leur participation sera également annoncée sur les réseaux sociaux de Techinnov (LinkedIn et Twitter).

Le règlement devra être effectué dans la période d'acceptation du prix, entre le 30 janvier et le 17 février 2023, grâce au code de réduction fourni par la CCI Essonne à l'annonce de la sélection.

Les entreprises sélectionnées acceptant leur prix s'engagent à être présentes au salon Techinnov sur le site du Parc Floral, le 28 mars 2023.

Les entreprises retenues participeront ainsi le 28 mars 2023 à la sélection des jurys, pour remporter le prix du jury de leur thématique. Chaque entreprise bénéficiera de la visite du jury sur son stand, permettant un temps d'échange et de démonstration du produit.

A l'issue de ces visites, les membres du jury délibèrent et remettent à leur entreprise favorite le prix du jury lors de la cérémonie de remise de prix organisée en fin de journée.